



COMMUNE D'EMBRUN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 BUDGETS PRIMITIFS 2026

L'article L1612-35 du code général des collectivités territoriales prescrit l'annexion au budget primitif et au compte administratif (ou compte financier unique) d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du ou des budgets concernés, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les comptes administratifs (ou comptes financiers uniques à compter du 1^{er} janvier 2026) retracent l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chacun des budgets de la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Ils sont en concordance avec les comptes de gestion élaborés par le responsable du service de gestion comptable (SGC) d'Embrun, comptable public assignataire de la commune.

Les comptes administratifs (CA) ou comptes financiers uniques (CFU) et les comptes de gestion (CG) sont proposés à l'approbation du conseil municipal après la clôture de chaque exercice comptable. Pour l'exercice 2025, le vote du conseil municipal sur les comptes de gestion et comptes administratifs interviendra le 26 février 2026.

Les budgets primitifs constituent à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

Le vote du budget primitif est encadré par de nombreuses dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le vote du budget primitif par l'assemblée délibérante constitue un acte juridique, par lequel le conseil municipal autorise le maire de la commune, en sa qualité d'ordonnateur, à effectuer les opérations comptables de dépenses et de recettes inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs peuvent être modifiés ou ajustés en cours d'année au travers des décisions modificatives (DM).

Pour l'exercice 2026, le vote du conseil municipal sur les budgets primitifs interviendra le 26 février 2026.

La commune d'Embrun assure la gestion de trois budgets :

- le budget Principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics, relevant de l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
- Le budget annexe du camping municipal de la Clapière, relevant de l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;
- Le budget annexe de la Zone d'Aménagement de Chauveton (ZAM Chauveton), relevant de l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

CONTEXE GENERAL

Projet de loi de finances 2026

Le 2 février 2026, le projet de loi de finances pour 2026 (le « PLF 2026 ») a été considéré comme définitivement adopté dans le cadre de la procédure de l'article 49.3 de la Constitution. Cette version définitive du PLF 2026 doit encore être validée par le Conseil constitutionnel avant d'être promulguée.

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB. Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

Le total des recettes s'élèvera à 365,5 Md€ Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

Dans la version finale de ce projet, Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€).

Les transferts financiers de l'État (fiscalité, Droits de mutation à titre onéreux – DMTO, etc...) sont en hausse de 3,8 milliards d'euros par rapport à la LF initiale pour 2025.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stabilisée à 27,4 milliards d'euros, à un niveau identique à celui de 2025, et la péréquation verticale sera revue, avec + 140 millions d'euros pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et + 150 millions d'euros pour la Dotation de solidarité rurale (DSR).

Les variables d'ajustements sont chiffrées à 527 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques sont maintenues dans l'assiette du FCTVA.

La création d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), qui visait à regrouper la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour simplifier l'accès et l'instruction des dossiers, est abandonnée.

Bases fiscales

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de +0,8% en 2026. Ce taux s'applique aux bases de THRS, de foncier non bâti et de foncier bâti des locaux d'habitation.

Charges de personnel

Outre l'évolution de la masse salariale due à l'évolution du régime indiciaire des agents, également appelé Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les deux éléments les plus significatifs de l'évolution des charges de personnel concernent l'inscription au budget primitif d'une provision destinée à couvrir que l'augmentation de la cotisation employeur pour les agents relevant du régime de retraite de la CNRACL, prévue sur 4 ans, comme suit :

- A compter du 1er janvier 2025, évolution du taux de cotisation de 31,65 % à 34,65 %
- A compter du 1er janvier 2026, évolution du taux de cotisation de 34,65 % à 37,65 %
- A compter du 1er janvier 2027, évolution du taux de cotisation de 37,65 % à 40,65 %
- A compter du 1er janvier 2028, évolution du taux de cotisation de 40,65 % à 43,65 %

BUDGET PRINCIPAL

A) COMPTE ADMINISTRATIF 2025

a) Rappel des orientations générales

En 2025 la commune a poursuivi le développement de ses actions en matière de transition écologique, d'aménagements et d'amélioration des bâtiments et espaces publics, et de valorisation du patrimoine. L'année 2025 a été marquée par un niveau d'investissement élevé découlant de choix stratégiques forts, dont l'impact financier est resté modéré grâce à un niveau de subventionnement important de l'ensemble des opérations.

On peut ainsi citer, notamment, les opérations structurantes suivantes :

- L'avancement à plus de 80% des travaux du pôle culturel de l'archevêché
- La requalification de l'avenue du Général de Gaulle
- Un programme de travaux de voirie ambitieux dans l'ensemble des quartiers de la ville

En 2025 la commune a également poursuivi son action de maintien et de développement d'un service public local de qualité, dans le respect des objectifs d'efficacité financière se traduisant notamment par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale
- La stabilité des taux d'imposition des impôts communaux

Les grands axes du budget 2025 ont été les suivants :

- Maintenir un service public local de qualité en optimisant les moyens municipaux, et en conservant une politique tarifaire modérée
- Renforcer le « bien vivre » et la qualité du lien social à Embrun :
- Améliorer les espaces et équipements publics pour construire une ville du 21^{ème} siècle :
- Continuer le fort engagement de la collectivité dans le domaine de la transition écologique, climatique et valoriser la biodiversité :
- Poursuivre l'amélioration du plan d'eau, véritable lieu de vie et d'oxygénation
- Investir pour améliorer la protection des populations et remettre en état les ouvrages notamment sur le versant de la belotte

b) Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

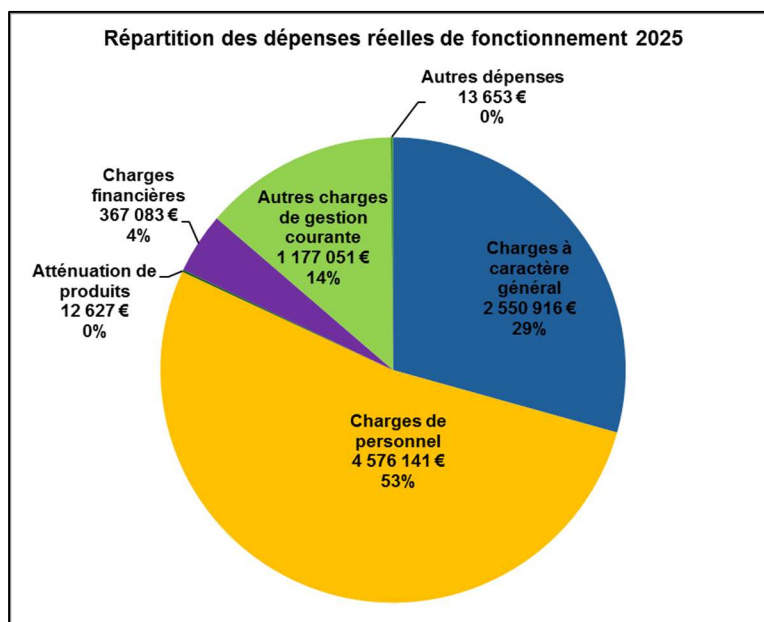
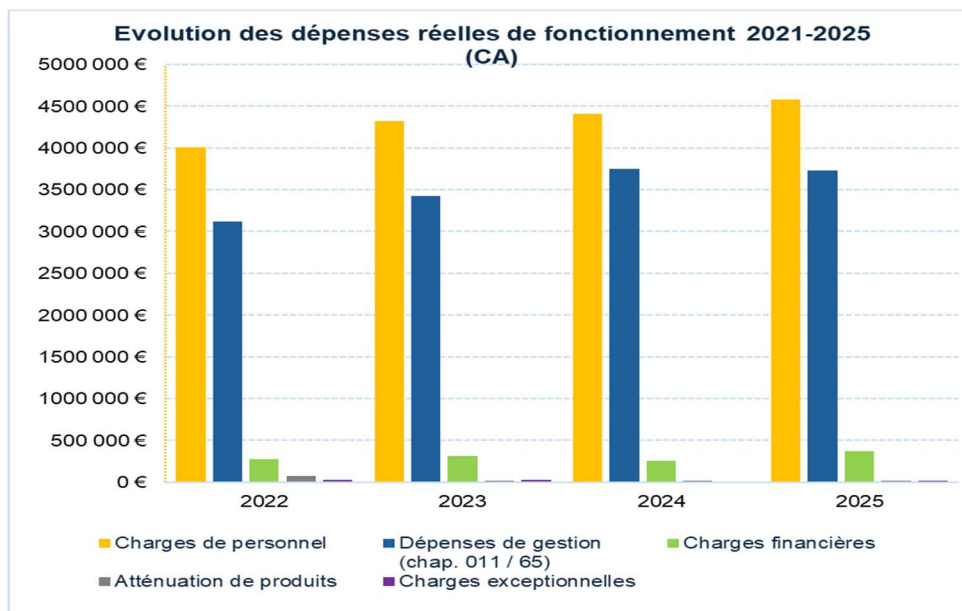
Exercice (CA)	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Dépenses de gestion (chap. 011 / 65)	3 114 834 €	3 421 589 €	3 744 028 €	3 727 967 €	-0,43%
Charges de personnel	4 003 131 €	4 324 916 €	4 408 315 €	4 576 141 €	3,81%
Atténuation de produits	70 917 €	18 284 €	16 382 €	18 861 €	15,13%
Charges financières	275 488 €	310 276 €	254 101 €	367 083 €	44,46%
Charges exceptionnelles	21 457 €	26 196 €	1 940 €	13 652 €	603,86%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	7 485 827 €	8 101 262 €	8 424 766 €	8 703 704 €	3,31%

Entre 2024 et 2025 les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 278 939 €, soit une

progression de 3,31 %.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Les charges de gestion (3 727 967 €), qui regroupent :
 - les charges à caractère général, imputées au chapitre 011, représentent les dépenses portant sur les biens et services nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité, et les autres charges de gestion courante (chapitre 65), qui comprennent essentiellement les subventions au CCAS et aux associations, et les indemnités des élus et la participation au SYEP pour des travaux d'éclairage public sur la commune.
- Les charges de personnel : 4 576 141 €
- Les atténuations de produits (Fonds de Péréquation des Ressources Communes et Intercommunales) : 18 861 €
- Les charges financières, qui portent pour l'essentiel sur les intérêts annuels des emprunts en cours : 367 083 €
- Les charges exceptionnelles 13 652 €



La structure des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité est conforme à celle d'une commune « bourg-centre », gérant de nombreuses infrastructures et équipements publics (stades, gymnases), et des services à la population gérés par la CCAS (crèche, centre de loisirs, aide à domicile), générant des charges de personnel élevées.

Le financement du CCAS par le budget principal à hauteur de 840 000 € explique l'importance du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

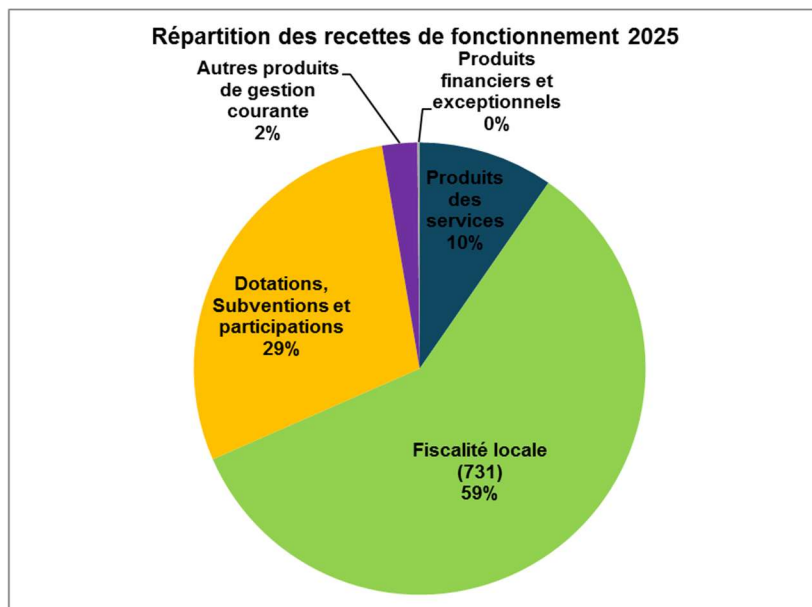
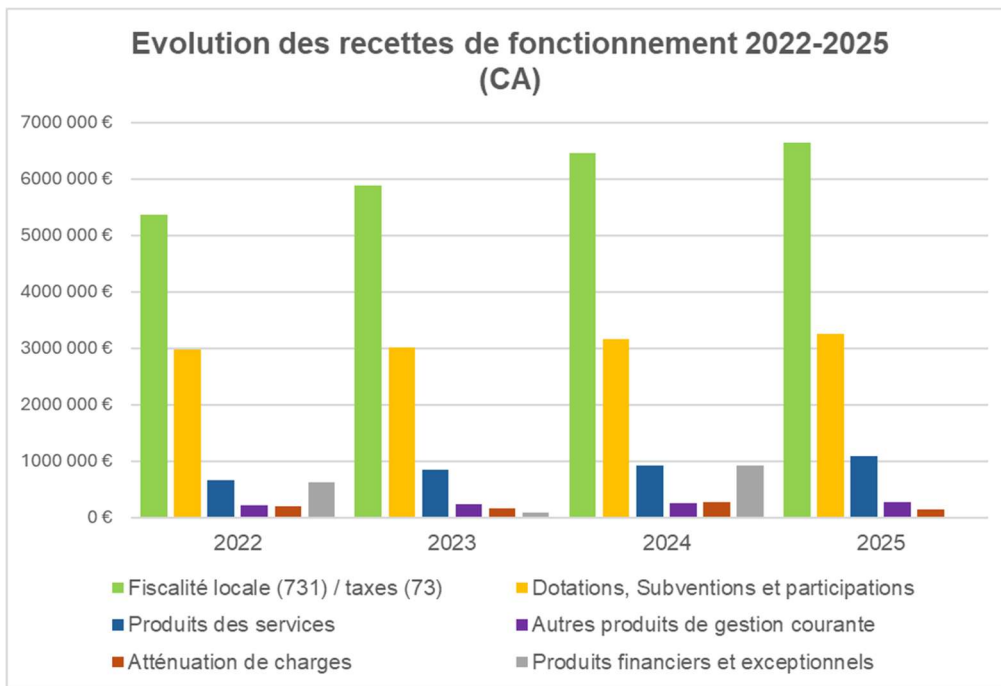
Recettes de fonctionnement

Exercice (CA) (avec neutralisation des cessions d'actifs)	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Produits des services	664 083 €	855 600 €	917 056 €	1 090 472 €	18,91%
Atténuation de charges	201 566 €	167 223 €	277 317 €	137 541 €	-50,40%
Fiscalité locale (731) / taxes (73)	5 375 241 €	5 892 465 €	6 453 529 €	6 636 594 €	2,84%
Dotations, Subventions et participations	2 977 274 €	3 018 120 €	3 158 253 €	3 262 890 €	3,31%
Autres produits de gestion courante	228 508 €	232 350 €	257 911 €	283 635 €	9,97%
Produits financiers et exceptionnels	18 239 €	93 845 €	13 509 €	18 182 €	34,59%
Total Recettes réelles de fonctionnement	9 464 911 €	10 259 602 €	11 077 575 €	11 429 314 €	3,18%

Entre 2024 et 2025 les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 351 739 € soit une progression de 3,18 %.

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Les produits des services (1 090 472 €) : ces recettes comptabilisées au chapitre 70 portent pour l'essentiel sur : le produit des régies de recettes du restaurant scolaire et de l'école de musique, les mises à disposition de bâtiments, les redevances d'occupation du domaine public, les loyers perçus par les occupants des immeubles communaux.
- Les atténuations de charges (137 541 €), qui portent sur le remboursement à la collectivité d'une partie des salaires versés aux agents en situation de congés maladie.
- Les impôts et taxes comptabilisés aux chapitre 73 et 731 (6 636 594 €). Ces recettes sont principalement, par ordre d'importance : les impôts locaux : taxe sur le foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation. Cette dernière est composée de « deux fractions », le produit de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur les pylônes électriques, la part communale sur la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), calculée à partir du produit perçu par l'Etat sur les consommateurs d'électricité de la commune.
- Les dotations de l'Etat et subventions de fonctionnement reçues (3 262 890 €) : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) composée de quatre parts (dotation forfaitaire / dotation de solidarité rurale bourg centre / dotation de solidarité rurale de péréquation / dotation de solidarité rurale « cible »), et la dotation nationale de péréquation. Les subventions de fonctionnement : Etat, Région Sud, Département



c) Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement hors restes à réaliser s'est élevé à 12 750 224 € en 2025 (opérations réelles et opérations d'ordre, hors résultat 2024 reporté).

Les dépenses réelles d'équipement (hors restes à réaliser) se sont élevées à 9 241 516 € TTC.

Les principaux investissements réalisés en 2025 ont principalement porté sur :

- Les travaux de rénovation du bâtiment de Lapeyrouse ;
- La réalisation de nombreux travaux de voirie ;
- La poursuite des travaux dans le quartier de la Bellotte ;

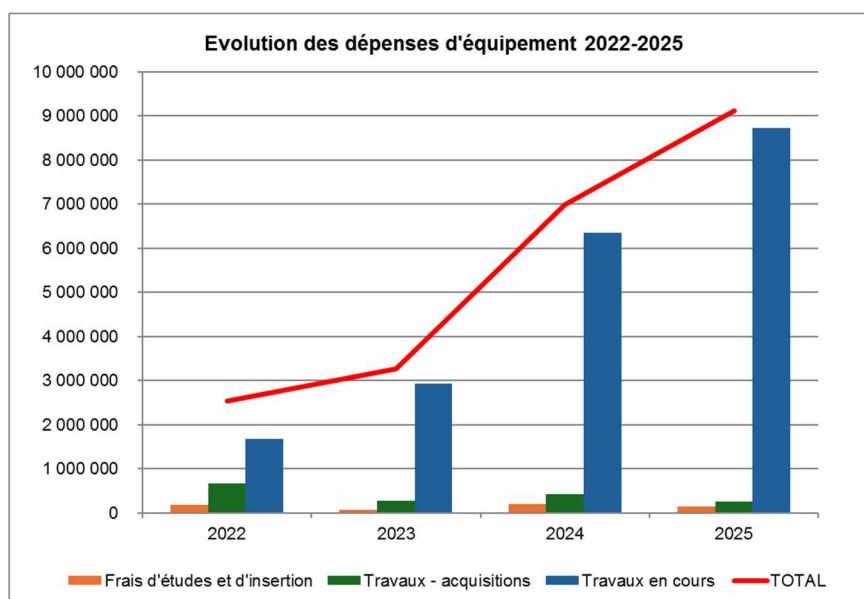
- La fin des travaux de réfection de la façade ouest de la cathédrale ;
- La poursuite des travaux de construction d'un pôle culturel ;
- Les travaux de réaménagement du cimetière ;
- Les travaux de requalification de l'avenue Charles de Gaulle ;

Les dépenses réelles d'investissement 2025 se sont décomposées pour l'essentiel de la façon suivante :

- Le remboursement du capital des emprunts : 2 277 106 € (y compris le remboursement partiel du prêt relais 2025 pour un montant de 1 500 000 €)
- Un prêt au budget annexe ZAM Chauveton : 470 000 €
- Les opérations d'équipement, réparties pour l'essentiel comme suit :

OPERATION	MONTANT TTC
Op. 093- Acquisitions foncières	1 300 €
Op. 0100 - Forêt communale	43 819 €
Op, 0101 - Façades-toitures	13 728 €
Op. 0129 - Ecoles	57 123 €
Op. 0132 - Voirie	1 382 734 €
Op. 0133 - Bâtiments communaux	124 097 €
Op. 0135 - La bellotte	355 197 €
Op. 0147 - Plan d'eau	128 416 €
Op. 0162 -Sports	787 218 €
Op. 0173-Cimetière	153 092 €
Op. 0207 - Service technique	46 263 €
Op. 0288 - Les Capucins	55 120 €
Op. 0261 - Urbanisme	57 450 €
Op.0283 - Urbanisation / équipements propres	112 606 €
Op, 0300 Haut de Ville	840 160 €
Culture/patrimoine	5 035 866 €
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	9 194 189 €

Les restes à réaliser en dépenses à reporter sur l'exercice 2026 s'élèvent à **908 731 €**.



Les dépenses d'équipement réalisées en 2025 s'inscrivent dans une tendance d'investissements importants initiée à partir de l'exercice 2023.

Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement en 2025 est de 16 326 041 € (recettes réelles et recettes d'ordre, hors restes à réaliser), virement de la section de fonctionnement non compris.

Les recettes d'investissement réelles se sont élevées à 15 005 116 €, hors restes à réaliser .

Les recettes réelles se décomposent principalement de la façon suivante :

- Emprunt long terme et prêt relais : 6 900 000 €. La commune a contracté en 2025 un emprunt à long terme (20 ans) de 3 400 000 €, et un prêt relais sur 30 mois de 3 500 000 €, qui a fait l'objet d'un remboursement partiel de 1 500 000 € fin 2025
- FCTVA : 1 058 700 €. Ce montant représente le remboursement d'une partie de la TVA dont s'est acquittée la commune sur les dépenses d'investissement de l'année 2024.
- Taxe d'Aménagement : 30 302 €. Cette taxe est perçue sur les constructions nouvelles et les modifications de constructions existantes.
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 137 625 €. L'excédent de fonctionnement capitalisé représente la partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice n-1 (donc 2024) affecté au financement de la section d'investissement.
- Subventions d'investissement : 4 872 827 €. Ce montant est constitué des acomptes et/ou soldes de subventions notifiées sur les opérations d'investissement achevées ou en cours.

B) BUDGET PRIMITIF 2026

a) Priorités du budget 2026

L'année 2026 se caractérise par des choix stratégiques forts :

- Un fort niveau d'investissement autour de d'opérations structurantes dont :
 - La livraison du pôle culturel de l'archevêché
 - La requalification du haut de ville
 - La sécurisation des accès aux écoles
 - La création d'un « pôle jeunesse »
 - Le soutien à l'accès aux logements permanents et à la réhabilitation des logements vacants ou anciens
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale
- La stabilité des taux d'imposition des impôts communaux
- Le très fort niveau de subventionnement de l'ensemble des opérations

Les grands axes du budget 2026 s'articulent autour des objectifs suivants :

- Maintenir un service public local de qualité en optimisant les moyens municipaux, et en conservant une politique tarifaire modérée
- Renforcer le « bien vivre » et la qualité du lien social à Embrun
- Améliorer les espaces et équipements publics pour construire une ville moderne
- Continuer le fort engagement de la collectivité dans le domaine de la transition écologique, climatique et valoriser la biodiversité
- Investir pour améliorer la protection des populations et remettre en état les ouvrages notamment sur le versant de la belotte

b) Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Exercice (BP)	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2025-2026
Charges à caractère général	2 295 890 €	2 652 685 €	2 746 100 €	2 909 838 €	2 931 410 €	0,74%
Charges de personnel	4 015 304 €	4 335 757 €	4 682 931 €	4 753 780 €	4 847 261 €	1,97%
Atténuation de produits	90 000 €	55 000 €	25 000 €	16 000 €	18 000 €	12,50%
Charges financières	291 000 €	392 000 €	272 000 €	435 000 €	442 500 €	1,72%
Autres charges de gestion courante	1 106 407 €	1 168 324 €	1 200 527 €	1 193 897 €	1 226 528 €	2,73%
Autres dépenses	100 000 €	130 000 €	10 000 €	3 500 €	5 000 €	42,86%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	7 898 601 €	8 733 766 €	8 936 558 €	9 312 015 €	9 470 699 €	1,70%

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles, estimées à 9 470 699 €, sont en augmentation de 1,7 % par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 2 931 410 €
- Charges de personnel : 4 847 261 €
- Atténuations de produits : 18 000 €
- Charges financières : 442 500 €
- Autres charges de gestion courante : 1 226 528 €

Recettes de fonctionnement

Exercice (BP)	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2025-2026
Produits des services	625 500 €	715 910 €	730 000 €	761 011 €	941 621 €	23,73%
Atténuations de charges	100 000 €	100 000 €	130 000 €	89 458 €	57 369 €	-35,87%
Fiscalité locale / impôts et taxes	4 405 000 €	5 068 825 €	6 083 000 €	6 572 000 €	6 488 000 €	-1,28%
Dotations, subventions et participations	2 727 000 €	2 945 096 €	2 952 000 €	3 026 250 €	3 081 389 €	1,82%
Autres produits de gestion courante	250 000 €	210 000 €	225 000 €	296 050 €	311 850 €	5,34%
Produits financiers et exceptionnels	25 000 €	21 500 €	2 000 €	3 000 €	15 000 €	x
Total recettes réelles de fonctionnement	8 697 500 €	9 636 331 €	10 147 621 €	10 774 769 €	10 895 229 €	1,12%

Les recettes « réelles » de fonctionnement prévisionnelles, estimées à 10 895 229 €, sont en légère progression par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2025 (+ 1,1%).

Les orientations du Projet de Loi de Finances pour 2026 restant profondément incertaines au moment de l'élaboration du budget primitif, compte tenu du poids prépondérant des recettes fiscales et des dotations de l'état dans le budget de la commune, l'évolution de ces deux postes a été estimée de façon très prudente en 2026 : - 84 000 € pour les recettes fiscales, et + 55 139 € pour les dotations et subventions.

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

- Produits des services : 941 621 €
- Atténuations de charges : 57 369 €
- Fiscalité locale : 6 488 000 €
- Dotations, subventions et participations : 3 081 389
- Autres produits de gestion courante : 311 850 €
- Produits financiers : 15 000 €

c) Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement

Les propositions d'investissements sont évaluées à hauteur de 14 110 990 €, dont 908 731 € de restes à réaliser (RAR) 2025 et 13 202 258 € de propositions nouvelles (12 771 258 € hors opérations d'ordre).

Ces dépenses sont composées :

- D'opération financières (emprunts, prêts aux budgets annexes, etc...) : 2 579 500 €
- D'opérations d'équipement : 11 100 490 € (RAR 2025 + propositions nouvelles)

Les principaux postes d'investissements 2026 sont les suivants :

INVESTISSEMENTS 2026	
PROJETS EN COURS	8 599 358 €
Urbanisme / habitat	110 856 €
Bâtiments	12 000 €
Voirie	2 606 320 €
Environnement / Espace rural	315 935 €
Culture	5 448 882 €
Scolaire	14 730 €
Sports	90 635 €
PROJETS EN PHASE D'ETUDE	298 922 €
Urbanisme / habitat	94 974 €
Bâtiments	65 647 €
Voirie	65 820 €
Scolaire	72 481 €
NOUVEAUX PROJETS	2 471 694 €
Urbanisme / habitat	131 748 €
Matériel administratif	15 227 €
Bâtiments	349 124 €
Voirie	1 710 071 €
Espace rural	48 000 €
Culture	51 800 €
Scolaire	75 124 €
Sports	90 600 €

Les opérations pluriannuelles en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Trois opérations d'investissement à caractère pluriannuel font l'objet d'autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP) :

- ***Les travaux de restauration partielle de la cathédrale :***

	Autorisation de programme	Réalisé au 31/12/2025	Disponible	Crédits de paiement 2026
Opération 0205 Cathédrale Notre Dame du Réal	4 971 632,74	3 065 629,68	1 906 003,16	925 885,58

Les crédits ouverts au titre de l'autorisation de programme 2021 ont été consommés à hauteur de 3 065 629,58 € au 31 décembre 2025.

Il conviendra que le conseil municipal se prononcera sur cette autorisation de programme à l'occasion du vote du BP 2026, afin de permettre la poursuite de cette opération : travaux d'urgence sur la toiture et restauration des vitraux, estimés ensemble à 925 885.58 € TTC en 2026.

- ***Les travaux de création d'un pôle culturel***

	Autorisation de programme	Réalisé au 31/12/2025	Disponible	Crédits de paiement 2026
opération 0134 Pôle culturel	14 337 717,15	9 107 452,57	7 572 130,81	4 420 998,28

Les crédits ouverts au titre de l'autorisation de programme 2017 ont été consommés à hauteur de 9 107 452,57 € au 31 décembre 2025.

L'achèvement des travaux de création du pôle culturel étant prévu dans le courant du premier semestre 2026, le solde des crédits ouverts au titre de l'autorisation de programme de 2017 devraient être consommés à hauteur de 95% au cours de l'exercice 2026.

Les crédits de paiements restants à l'issue de cette opération feront l'objet d'une annulation en fin d'exercice.

- ***Le projet d'aménagement du haut de Ville***

	Autorisation de programme	Réalisé au 31/12/2025	Disponible	Crédits de paiement 2026
Opération 0300 Aménagement du Haut de Ville	3 102 014,71	846 988,70	2 255 026,01	840 000,00

Les crédits ouverts au titre de l'autorisation de programme 2024 ont été consommés à hauteur de 846 988,70 € au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal se prononcera sur cette autorisation de programme à l'occasion du vote du BP 2026, afin de permettre la poursuite de cette opération pour un montant estimé à 840 000 € TTC en 2026.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements 2026 sont estimées à 14 110 990 € (12 326 175 € hors opérations d'ordre) ont constituées par le virement de la section de fonctionnement, le FCTVA, la taxe d'aménagement, et les subventions d'investissement, selon la répartition suivante :

- FCTVA : 1 200 000 €. Le montant des dépenses d'investissement 2025 potentiellement éligible au FCTVA s'est élevé à 9 241 516 € TTC, conduisant à un remboursement de TVA théorique de 1 372 365 €. Le produit du FCTVA inscrit au Budget primitif 2026 est toutefois minoré au regard du montant des investissements réalisés en 2025, par prudence.
- Taxe d'Aménagement : 25 000 €. Cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagements, de constructions et d'agrandissement nécessitant une autorisation d'urbanisme.
- Subventions d'investissement : 6 368 939 €. Ce montant intègre l'ensemble des subventions attribuées à la commune sur les opérations en cours, et restant en tout ou partie à percevoir.

Les trois opérations en AP/CP mentionnées plus haut totalisent à elles seules plus de 77% des subventions notifiées à la commune:

- Le pôle culturel : 50,9 %
- La cathédrale : 18,7 %
- L'aménagement Haut de Ville : 17,8 %

d) Niveaux d'épargne brute et nette

Le niveau d'épargne d'une collectivité s'apprécie généralement à l'aide de deux indicateurs :

- **L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF brute) :** elle correspond au solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, avant remboursement du capital de la dette dû pour l'exercice.
La CAF brute est affectée :
 - Au remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
 - Pour le reliquat à l'autofinancement des investissements ;
- **L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette (CAF nette) :** elle correspond au solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, après remboursement du capital de la dette dû pour l'exercice.
- La CAF nette définit donc le niveau d'autofinancement des emprunts généré par la section de fonctionnement.

Le taux d'épargne se calcule en divisant l'épargne brute ou nette par les recettes réelles de fonctionnement.

Les niveaux d'épargne brute et nette de la commune estimés pour 2026 sont les suivants :

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE 2026	
	BP 2026
Recettes Réelles de fonctionnement	10 895 229 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	9 470 699 €
Epargne brute	1 424 530 €
Taux d'épargne brute % (taux d'épargne / RFF)	13,07%
Amortissement de la dette (hors remboursement prêt relais)	796 662 €
Epargne nette	627 868 €
Taux d'épargne nette % (taux d'épargne / RFF)	5,76%

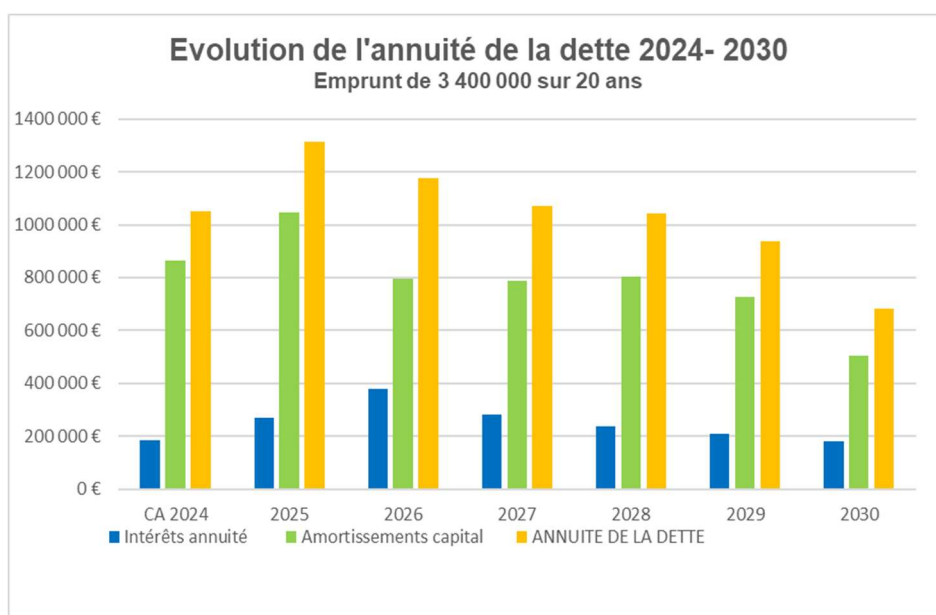
e) Niveau d'endettement

Sur le plan financier, deux actions importantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2025 : la contraction d'un emprunt à long terme de 3 400 000 € et la contraction d'un prêt relais de 3 500 000 €.

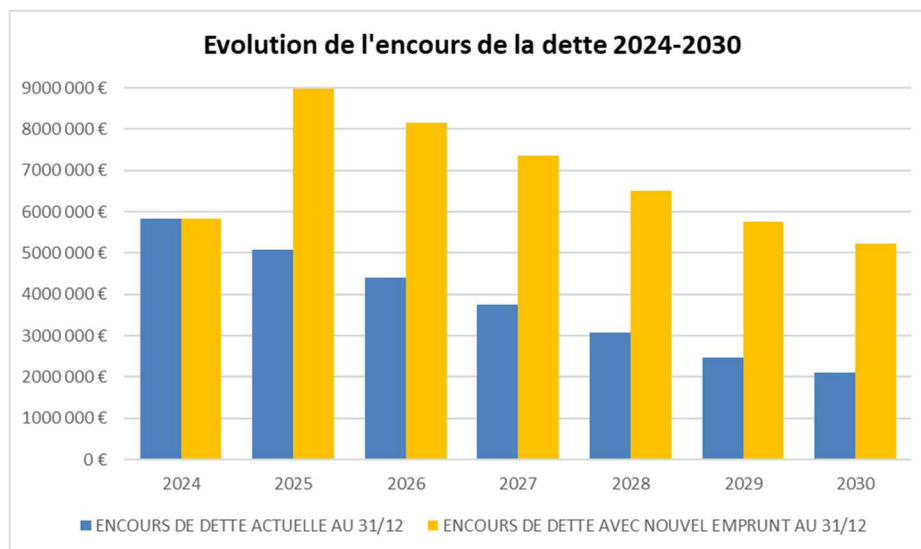
Emprunt à long terme 2025

Au regard de la situation financière actuelle de la collectivité et du profil d'extinction des emprunts en cours, l'impact de ce nouvel emprunt sur les finances communales restera modéré dans la mesure où l'extinction des emprunts en cours permettra de retrouver des niveaux identiques à ceux de 2024 :

Dès 2028 pour le montant de l'annuité de la dette



Dès 2029 pour l'encours de dette



Emprunt à court terme

Le mécanisme du FCTVA consiste à restituer à la collectivité la majeure partie de la TVA dont elle s'est acquittée à l'occasion de la réalisation de ses opérations d'investissement.

La commune d'Embrun bénéficie du dispositif de remboursement de la TVA en année $n+1$: la TVA réglée sur les opérations d'investissement de l'année n est remboursée par l'Etat au cours l'année $n+1$ (généralement en automne).

Il s'ensuit que cette « avance » de TVA doit être supportée par la trésorerie de la commune, entre le moment où les dépenses sont réglées et le moment où la TVA est remboursée.

De fait, plus les investissements sont nombreux et lourds, plus les avances de trésorerie sont importantes : ainsi, la réfection de la cathédrale et la création du pôle culturel ont représenté à eux seuls 1 576 199 € de TVA sur les exercices 2024 et 2025, à laquelle s'ajoute la TVA à récupérer sur les autres investissements.

La commune a donc contracté un prêt relais de 3 500 000 € sur une durée de 30 mois afin de consolider la trésorerie de la commune, ce qui a permis de régler immédiatement les entreprises et de faire face aux délais de versement des subventions par les différents financeurs. En effet, le versement des subventions ne peut être sollicité que sur la base d'états de factures acquittées, donc après paiement des entreprises, et nécessite par ailleurs une instruction par les services des financeurs, parfois assez longue (jusqu'à plusieurs mois).

Ce prêt relais a fait l'objet d'un remboursement anticipé de 1 500 000 € en 2025. Le solde sera remboursé en 2026 et 2027, au fur et à mesure de la perception des subventions attribuées.

f) Niveau des taux d'imposition

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Les taux d'imposition seront maintenus en 2026 à leur niveau de 2023, 2024 et 2025 soit :

Taxes	Taux d'imposition 2026
Foncier Bâti (TFB)	54.99 %
Foncier Non Bâti (TFNB)	106.52 %
Taxe habitation (THRS)	15.07 %

g) Principaux ratios

Ratios / Année*	2022	2023	2024	2025	Strate de référence **
1 - DRF € / hab.	843	913	949	980	1899
2 - Fiscalité directe € / hab.	604	663	726	748	1016
3 - RRF € / hab.	1135	1156	1350	1288	2021
4 - Dép d'équipement € / hab.	289	431	793	1094	379
5 - Dette / hab.	1 035	902	641	953	1622
6 DGF / hab.	385	394	309	303	420
7 - Dép. de personnel / DRF	53,48%	53,39 %	52,33%	52,61%	59,70%
8 - Dép. d'équipement / RRF	25,48%	33,80%	58,63%	80,86%	24.50 %

DRF - Dépenses réelles de fonctionnement

RRF - Recettes réelles de fonctionnement

DGF - Dotation globale de fonctionnement

*Les valeurs sont exprimées en € / habitant « DGF » (population INSEE + résidences secondaires)

** Source : « Les finances des communes en 2023 » - <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>
communes touristiques de montagne hors stations de sports d'hiver de 10 à 20 000 habitants

L'analyse des ratios dits « de niveau » (exprimés en €/habitant) et de leur évolution fait ressortir quelques points singuliers :

- Des recettes et dépenses de fonctionnement et des produits fiscaux inférieurs à la strate de référence, et orientés à la hausse entre 2022 et 2025.
Au regard de la croissance des dépenses et recettes pendant cette période, cette augmentation est assez logique.
- Un niveau de dépenses d'équipement par habitant en très forte progression, et très supérieur à la moyenne de la strate à partir de 2024, traduisant une politique d'investissements importants sur la période ;
- Un niveau d'endettement par habitant en progression à partir de 2025, en raison de la contraction d'un prêt à long terme et d'un prêt relais, mais restant toutefois très inférieur à la moyenne de la strate.

Le remboursement, en 2026 et 2027, du solde du prêt relais contracté en 2025, conduira à une nette diminution de ce ratio à compter de 2028 ;

BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CLAPIERE

Le 1^{er} janvier 2019, le budget du camping municipal est passé en régie dotée de la seule autonomie financière : le budget annexe est individualisé mais sans personnalité morale.

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2025

a) Résultat 2025

Résultats totaux 2025	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement (+ excédent reporté 2024)	552 264 €	832 727 €	280 463 €
Section d'investissement (+ déficit reporté 2024)	291 470 €	210 891 €	-80 579
<i>Restes à réaliser 2025</i>	6 632 €		
Total section d'investissement	298 102 €	210 891 €	-87 211
Total	850 366 €	1 043 618 €	193 252 €

Le résultat d'exploitation 2025 est largement positif et permet de financer largement le déficit de la section d'investissement.

EVOLUTION DES SOLDES REELS D'EXPLOITATION 2022-2025					
Exercice	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 CA	2026 BP
Dépenses réelles de fonctionnement	497 245 €	513 976 €	494 553 €	493 374 €	600 005 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	642 635 €	638 082 €	697 127 €	718 236 €	771 905 €
Solde de la section de fonctionnement *	145 390 €	124 106 €	202 574 €	224 862 €	171 900 €
<i>* y.c. résultat reporté n-1</i>					

Au regard d'une progression des dépenses d'exploitation moins importante que celle des recettes, le résultat d'exploitation réel du camping a progressé de 54.6 % (+ 79 472 €) entre 2022 et 2025. La plus forte progression est observée entre 2023 et 2024 (+63,2%, soit + 78 500 €).

Cette situation s'explique par l'impact très positif de la commercialisation de nouveau locatifs en 2024, dont le CA est par ailleurs moins dépendant des conditions climatiques.

B/ BUDGET PRIMITIF 2026

b) Dépenses et recettes d'exploitation

Dépenses d'exploitation

Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 CA	2026 BP
Charges à caractère général	244 063 €	263 956 €	229 379 €	236 126 €	380 400 €
Charges de personnel	244 622 €	240 881 €	257 792 €	250 181 €	269 311 €
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges financières	7 106 €	8 708 €	5 928 €	7 064 €	7 900 €
Autres dépenses	1 454 €	431 €	1 454 €	0 €	7 500 €
Dépenses réelles de fonctionnement	497 245 €	513 976 €	494 553 €	493 371 €	665 111 €

Les dépenses d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 665 111 € en 2026

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 380 400 €
- Charges de personnel : 269 311 €
- Charges financières : 7 900 €
- Autres dépenses : 7 500 €

Recettes d'exploitation

Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 CA	2026 BP
Recettes d'exploitation	627 237 €	636 260 €	695 896 €	718 199 €	650 000 €
Atténuations de charges	6 804 €	998 €	1 095 €	0 €	0 €
Produits Exceptionnels	8 594 €	824 €	136 €		0 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	642 635 €	638 082 €	697 127 €	718 199 €	650 000 €
<i>Évolution en %</i>		-0,71%	9,25%	3,02%	-9,50%

Les recettes d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 650 000 € en 2026. Elles ne sont constituées que du chiffre d'affaires du camping, estimé à 650 000 € en 2026.

c) Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement

Le programme d'investissements 2026 comprend les actions suivantes :

- La réalisation de deux constructions :
 - Un nouveau bloc sanitaire, estimé à 50 000 € HT
 - La construction d'un abri pour les machines à laver, estimé à 5 000 €
- L'achat d'une fourgonnette électrique, estimée à 10 000 € HT
- La réalisation d'infrastructures de loisirs :
 - Des modules destinés à l'aire de jeux, estimés à 30 000 € HT

- La construction d'un terrain multiactivités, estimé à 80 00 € HT
- Amélioration des locations et équipements pour les chalets, pour un total estimé à 3 132 € HT

Soit un total de 215 432 € HT d'investissements, auxquels s'ajoutent 44 000 € de travaux en régie.

Recettes d'investissement

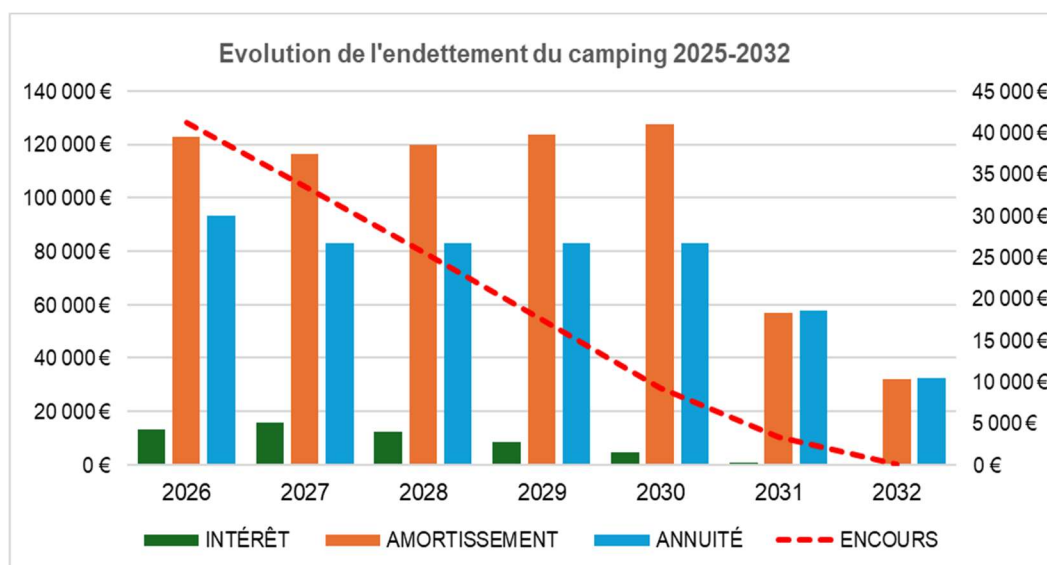
En 2026 les recettes d'investissement du budget annexe du camping seront constituées :

- Du virement de l'excédent de fonctionnement de 2025 capitalisé, estimé à 202 758 € ;
- De la dotation aux amortissements, estimée à 76 793 € ;
- D'un virement prévisionnel de la section d'exploitation de 30 000 €
- D'un emprunt estimé à 70 591 € : le très bon rendement commercial des chalets (environ 15 000 € de CA / chalet / an) permet d'amortir un emprunt de ce type sur 5 ans. Le coût de l'annuité d'un tel emprunt est en effet de 15 750 € par an.

d) Endettement et épargne

Endettement

La contraction d'un emprunt de 70 000 € sur 5 ans en 2026 conduirait à l'évolution de la dette comme suit :



Les bénéfices annuels du camping permettent largement de faire face au montant total de l'annuité de la dette après contraction de ce nouvel emprunt, estimée à 30 000 € en 2026 et à 26 700 € les années suivantes.

Épargne

Année	2022	2023	2024	2025	2026 (BP)
Recettes Réelles de fonctionnement	635 831 €	638 082 €	697 127 €	718 236 €	771 905 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	497 245 €	513 976 €	494 553 €	493 374 €	600 005 €
Épargne brute	138 586 €	123 108 €	202 574 €	224 862 €	171 900 €
<i>Taux d'épargne brute %</i>	<i>21.8 %</i>	<i>19.32 %</i>	<i>29,06%</i>	<i>31,31%</i>	<i>22,27%</i>
Amortissement de la dette	44 399 €	47 798 €	33 528 €	45 487 €	30 044 €
Épargne nette	94 187 €	75 310 €	169 046 €	179 375 €	141 856 €
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>14,81%</i>	<i>11,80%</i>	<i>24,25%</i>	<i>24,97%</i>	<i>18,38%</i>
Encours de dette	167 681	75 310 €	195 604 €	154 750 €	128 157 €

La capacité d'autofinancement nette de ce budget annexe a connu une forte progression à compter de 2024, date de la mise en service de nouveaux chalets locatifs, ce qui confirme le fort retour sur investissement de ce type d'hébergement.

BUDGET ANNEXE ZAM CHAUVETON

La commune s'est portée acquéreuse du domaine de Chauveton auprès de l'Etablissement Public Foncier, en vue de revitaliser ces terrains et valoriser du patrimoine naturel à proximité du centre-ville.

Dans le cadre de cette revitalisation les opérations liées à l'aménagement et à la vente de terrains, assimilables comptablement à la réalisation d'un lotissement communal, l'instruction budgétaire M 57 prévoit que les opérations doivent être soumises à TVA. A ce titre, ce budget doit être séparé du budget principal.

Un budget annexe a donc été ouvert sous la forme de l'inventaire intermittent par délibération n°2023-035 du 30 mars 2023.

Ce budget a pour unique objet de comptabiliser l'évolution de la valeur du « stock » de terrains constitués par le domaine de Chauveton, et des études ou travaux qui y seront réalisés, afin de déterminer *in fine* le coût de revient de cette opération d'aménagement.

La spécificité de ce budget, qui n'a pour seul objet que de comptabiliser l'évolution de la valeur d'un stock, rend donc inopérants les indicateurs couramment utilisés pour l'analyse des budgets : résultats de fonctionnement et d'investissement, résultats et excédents, endettement, capacité d'autofinancement, etc...

Les variations de la valeur du stock constituent donc les données essentielles de ce budget annexe.

A) COMPTE ADMINISTRATIF 2025

a) **Compte administratif 2025**

BUDGET ANNEXE DE LA ZAM CHAUVETON - CA 2025					
Vue d'ensemble fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
NATURE	LIBELLES	2025	NATURE	LIBELLES	2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	401 796,57	70-	PRODUITS DE SERVICES	0,00
6015	ACQUISITION DE TERRAINS	378 120,04	7015	VENTES TERRAINS A AMENAGER	
6045	ETUDES ET PRESTATIONS	23 676,53	74-	SUBVENTIONS	0,00
605	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX <i>Déconstruction</i> <i>Désamiantage</i> <i>travaux infrastructure</i>		74718	SUBVENTION ETAT	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
66111	INTERETS DES EMPRUNTS (prêt relais)		757361	SUBVENTION EQUILIBRE COMMUNE	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	954 900,59	77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	31 900,00
60315	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS A AMENGER annulation SI 2025)		75888	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	31 900,00
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS (annulation SI 2025)	283 741,53	042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 388 305,63
71355	VARIATIONS DE TERRAINS AMENAGES (annulation SI 2025)	671 159,06	60315	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS (constatation SF 2025)	1 388 305,63
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	71355	VARIATIONS DE TERRAINS AMENAGES	
608	FRAIS ACCESSOIRES / TERRAINS		043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT		796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	0,00
002	DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE		002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	918 791,53
TOTAL DEPENSES		1 356 697,16	TOTAL RECETTES		2 338 997,16
SOLDE FONCTIONNEMENT					982 300,00

BUDGET ANNEXE DE LA ZAM CHAUVETON - CA 2025					
Vue d'ensemble investissement					
DEPENSES			RECETTES		
NATURE	LIBELLES	2025	NATURE	LIBELLES	2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	16	EMPRUNTS	470 000,00
168741	AVANCE COMMUNE		1641	EMPRUNTS (prêt relais)	
1641	REMBOURSEMENT DE PRÊT		168741	AVANCE COMMUNE	470 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 388 305,63	040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	954 900,59
315	TERRAINS A AMENAGER (constatation SF 2025)	1 388 305,63	315	TERRAINS A AMENAGER	
335	STOCK EN COURS DE PRODUCTION		335	STOCK EN COURS DE PRODUCTION	
3351	STOCK EN COURS - TERRAINS (constatation SF 2025)		3351	STOCK EN COURS - TERRAINS (annulation SI 2025)	671 159,06
3354					
35	STOCK DE PRODUITS FINIS		35	STOCK DE PRODUITS FINIS	283 741,53
3555	TERRAINS AMENAGES		3555	TERRAINS AMENAGES (annulation SI 2025)	
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	950 400,00	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	
	TOTAL DEPENSES	2 338 705,63		TOTAL RECETTES	1 424 900,59
	SOLDE INVESTISSEMENT	-913 805,04			
	SOLDE EXERCICE				68 494,96

b) Budget primitif 2026

BUDGET ANNEXE DE LA ZAM CHAUVETON - BP 2026					
Vue d'ensemble fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
NATURE	LIBELLES	2026	NATURE	LIBELLES	2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	438 120,04	70-	PRODUITS DE SERVICES	0,00
6015	ACQUISITION DE TERRAINS	378 120,04	7015	VENTES TERRAINS	0,00
6045	ETUDES ET PRESTATIONS	60 000,00	74-	SUBVENTIONS	237 600,00
605	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	0,00	74718	SUBVENTION ETAT	237 600,00
	DESCRIPTION		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
	Déconstruction		757361	SUBVENTION EQUILIBRE COMMUNE	
	Désamiantage		77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,00
	travaux infrastructure				
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 826 425,67
66111	INTERETS DES EMPRUNTS		60315	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS (constatation SF 2026)	1 826 425,67
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 388 305,63	7133	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	
60315	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS A AMENGER annulation SI 2025)	1 388 305,63	71355	VARIATIONS DE TERRAINS AMENAGES	
7133	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS (annulation SI 2026)		043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00
71355	VARIATIONS DE TERRAINS AMENAGES		608	FRAIS ACCESSOIRES / TERRAINS	0,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	0,00
608	FRAIS ACCESSOIRES / TERRAINS	0,00			
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1 219 900,00	002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	982 300,00
002	DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE				
	TOTAL DEPENSES	3 046 325,67		TOTAL RECETTES	3 046 325,67
	SOLDE FONCTIONNEMENT				0,00

BUDGET ANNEXE DE LA ZAM CHAUVETON - BP 2026

Vue d'ensemble investissement

DEPENSES			RECETTES		
NATURE	LIBELLES	2026	NATURE	LIBELLES	2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	16	EMPRUNTS	132 025,08
168741	AVANCE COMMUNE		1641	EMPRUNTS (prêt relais)	
1641	REMBOURSEMENT DE PRÊT		168741	AVANCE COMMUNE	132 025,08
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 826 425,67	040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 388 305,63
315	TERRAINS A AMENAGER (Intégration SF 2026)	1 826 425,67	315	TERRAINS A AMENAGER (annulation SI 2026)	1 388 305,63
335	STOCK EN COURS DE PRODUCTION	0,00	335	STOCK EN COURS DE PRODUCTION	0,00
3351	STOCK EN COURS - TERRAINS		3351	STOCK EN COURS - TERRAINS	
3355	STOCK EN COURS - TRAVAUX		3355	STOCK EN COURS - TRAVAUX	
35	STOCK DE PRODUITS FINIS	0,00	35	STOCK DE PRODUITS FINIS	0,00
3555	TERRAINS AMENAGES		3555	TERRAINS AMENAGES	
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEME	1 219 900,00
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	913 805,04	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	
TOTAL DEPENSES		2 740 230,71	TOTAL RECETTES		2 740 230,71
SOLDE INVESTISSEMENT		0,00			
SOLDE EXERCICE					0,00

**PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET
DES BUDGETS ANNEXES – COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR-M-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	25 520 331,70	14 408 920,59	915 363,52	10 196 047,59
RECETTES	25 520 331,70	17 972 078,74	892 732,27	6 655 522,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 095 348,04	11 395 881,95	0,00	2 699 688,09
RECETTES	14 495 348,04	13 806 458,88	0,00	688 888,38
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	39 615 679,74	25 804 582,54	915 363,52	12 895 733,58
TOTAL GENERAL DES RECETTES	40 015 679,74	31 778 538,40	892 732,27	7 344 412,07